LES PROJETS FINANCIERS DE M. HENRY CHÉRON

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Il est clair que la collaboration est particulièrement difficile dans cette période préparatoire de textes dont l'appréciation appartient au Parlement et à ses commissions. Mais ces textes devront être très généraux et laisser place à tous les aménagements comme à une refonte complète des services publics. C'est alors que la collaboration poursuivie par le gouvernement pourra produire tous ses effets ».

Les Anciens Combattants maintiennent leur point de vue

Une délégation de la Confédération des anciens combattants et victimes de la guerre, conduite par M. Rivolet, a été reçue par M. Chéron, ministre des finances. L'entretien s'est poursuivi de 10 h. 30 à midi.

A leur sortie, les délégués se sont bornés à déclarer que les anciens combattants maintenaient leur point de vue quant aux mesures de redressement projetées par le gouvernement, et que le Conseil d'administration de la Confédération avait étudié les textes relatifs à la révision de certaines pensions, et statué sur les propositions formulées jusqu'à présent.

D'autre part, la Confédération nationale des anciens combattants communique la note suivante :

« Le bureau de la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre a décidé la convocation, en session extraordinaire, de son Conseil d'administration, pour le samedi 14 janvier. Le Conseil d'administration sera mis à même d'étudier les projets financiers du gouvernement, en ce qui concerne les anciens combattants et victimes de la guerre et, en toute connaissance de cause, les représentants mandatés de toute la France combattante et mutilée prendront les décisions nécessaires pour défendre les droits imprescriptibles de leurs mandants et envisager les mesures, même les plus graves, qui pourraient s'imposer ».

Les revendications des petits commerçants et industriels

Une délégation de la Fédération nationale des petits commerçants, industriels et artisans de France et des colonies s'est présentée, hier matin, au ministère des finances, dans l'intention de présenter au ministre un certain nombre de revendications relatives aux projets financiers en préparation.

Suivant les renseignements fournis par les membres de la délégation eux-mêmes, ceux-ci venaient protester contre les rajustements fiscaux et, en particulier, contre les dispositions relatives à l'impôt rétroactif sur les bénéfices commerciaux des dernières années, à l'impôt de consommation, à la taxe sur le chiffre d'affaires, à l'impôt général sur le revenu, à la pénalité de 10 % qui frappe les contribuables qui ne se sont pas acquittés de leurs impôts, etc., etc.

L'entrevue du ministre et des anciens combattants se prolongeant, la délégation a été reçue par M. Campion, chef du cabinet de M. Chéron, qui a promis de transmettre au ministre les desiderata formulés par les délégués.

Les députés socialistes ne seront reçus que ce soir par le Président du Conseil

Le groupe parlementaire socialiste de la Chambre avait, au cours de sa réunion de jeudi, désigné MM. Léon Blum, Vincent Auriol, Lebas et Renaudel, pour se rendre, au nom du groupe, auprès du président du Conseil et lui demander des éclaircissements sur les projets financiers du gouvernement. Cette visite des députés S.F.I.O., que M. Paul-Boncour devait recevoir vendredi matin, a été remise à samedi, à 17 heures.

Une lettre de protestation de l'Union Textile

L'Union textile a adressé au ministre des finances la lettre dans laquelle elle rappelle quelques-unes des conclusions que vient d'adopter unanimement son assemblée générale.

Elle demande que le redressement financier soit réalisé par voie d'économies massives, à l'exclusion de toute augmentation d'impôts, d'emprunts ou d'inflation, en prenant pour base le budget de 1928, époque à laquelle les services publics ne fonctionnaient pas moins bien qu'aujourd'hui et où, cependant, les dépenses de l'Etat étaient inférieures de 14 milliards à celles de l'an dernier.

Elle insiste, en outre, sur « l'absolue nécessité de réduire le taux écrasant de la taxe sur le chiffre d'affaires, qui paralyse nos industries, mais sans recourir aucunement à un système de taxe à la production ou de taxe unique à un stade quelconque du cycle industriel.

» Si les impôts qui pèsent actuellement sur les producteurs ne devaient point subir un prochain allègement, et, à plus forte raison, s'ils venaient à être aggravés, le résultat ne se traduirait nullement par l'accroissement des recettes du Trésor, mais par leur diminution, car on verrait se fermer de nombreuses usines qui ne continuent à marcher qu'afin d'éviter à leur personnel un chômage complet ».

L'Union textile fait ressortir qu'elle constitue l'organisme central de la plus éprouvée et de la première de nos industries nationales, qui fait vivre directement ou indirectement près d'un million et demi de travailleurs et fournit, au commerce extérieur de la France, son contingent le plus élevé.

« Or, ajoute-t-elle, nous constatons avec regret qu'avant, même d'avoir entendu, sur leur demande expresse, les représentants des groupements économiques et des associations de contribuables, c'est-à-dire ceux qui fournissent les ressources au budget, ce sont les délégués de ceux qui sont rémunérés par l'Etat que vous avez cru devoir appeler en premier lieu.

» Nul plus que nous n'a le souci que tous les Français coopèrent à l'œuvre indispensable du redressement financier. Mais nul ne saurait oublier non plus qu'alors que certaines catégories de citoyens n'ont encore subi aucune restriction, l'industrie, — et tout particulièrement celle du textile, où sévit, depuis trois années, une crise sans précédent, — est arrivée à l'extrême limite de ses forces en supportant déjà la plus large part des sacrifices communs ».

UNE INTERPELLATION DE M. LEBAS A PROPOS DES 40 HEURES

M. Jean LEBAS, député-maire de *Roubaix*, a déposé sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation sur le mandat donné au délégué du gouvernement à la conférence préparatoire pour la réduction des heures de travail et sur sa position à l'égard de la limitation légale de la durée hebdomadaire du travail à 40 heures.

Une résolution déposée à Genève par le Groupe ouvrier

Le groupe ouvrier de la Conférence pour la semaine des 40 heures, a déposé hier matin la résolution suivante :

« La Conférence estime que la discussion du projet de convention sur la semaine de 40 heures doit avoir lieu en prenant pour base le fait que les gains hebdomadaires et les traitements mensuels ne pourront être réduits à la suite de la réduction des heures de travail résultant de l'adoption et de l'application de ladite convention ».

LA DÉFENSE DU BLÉ A LA COMMISSION SÉNATORIALE DES FINANCES

La Commission des Finances du Sénat a continué sa délibération sur le projet relatif à la défense du marché du blé.

M. Caillaux lui a fait part des modifications apportées par le ministre de l'Agriculture au budget primitif. Une longue discussion a eu lieu à laquelle ont pris part, outre M. Caillaux, M. Henri Roy, rapporteur général et M. Chauveau, rapporteur spécial, MM. Serre, de Wendel, Cavillon, Léon Perrier, de La Grange, Lebert, Albert Mahieu, Valadier, François Saint-Maur et Manceau.

La Commission a ensuite entendu le ministre de l'Agriculture qui, après avoir fourni quelques indications complémentaires, a promis de présenter, dès le début de la semaine prochaine, un nouveau texte tenant compte des observations et des améliorations suggérées au nom de la Commission par son président.

M. MAURICE VINCENT ÉLU PRÉSIDENT DU GROUPE DE DÉFENSE DES H. B. M.

Le groupe parlementaire de défense des H.B.M. a élu son bureau. Ont été nommés : MM. Bonnevay, président d'honneur ; Maurice Vincent, président ; MM. Join, Lambert, Gros, Massioni, Trémintin, Pic, Tasso, Jammy Schmidt, Métayer, vice-présidents. Le groupe, à l'unanimité, a décidé de demander au gouvernement la prorogation de la loi du 12 juillet 1928 sur les H.B.M., loi qui doit prendre fin cette année.

LE CONGRÈS NATIONAL DES SOCIÉTÉS COLOMBOPHILES DE FRANCE

IL S'OUVRE AUJOURD'HUI A PARIS

C'est aujourd'hui que s'ouvre le congrès national des sociétés colombophiles dans la salle de l'Idéal-Cinéma, 114 rue d'Alésia, à Paris. L'ordre du jour comprend notamment :

1 Samedi : Vote sur l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 1932 et vote sur les rapports des sections d'instruction, de protection et du contentieux, de contrôle et de recensement, de propagande. Rapport du secrétaire général ; rapport du trésorier général et rapport du président général de la fédération ; organisation des preuves ministérielles en 1933 ; compte rendu du concours sur les Iles Baléares.

2. Dimanche : Reprise du projet du monument au Pigeon Voyageur ; extension des récompenses du « Mérite Colombophile » ; étude d'une proposition relative à l'apposition d'un cachet sur l'aile en complément du port de la bague adresse rendu obligatoire à partir du 1er janvier 1932 ; banquet de clôture dans les grands salons de la Rive Gauche, 99, rue d'Alésia, au cours duquel il sera procédé à la remise des récompenses décernées par le ministre de la Guerre, la Fédération Nationale.

Une délégation de 40 colombophiles du Nord et du Pas-de-Calais assitera à ce congrès.

UN VAPEUR RUSSE EN FLAMMES AVEC 254 PERSONNES A BORD

On mande de Tokio à l'agence Reuter, qu'un message reçu à Tokio, annonce qu'un bâtiment soviétique a été envoyé en toute hâte de Nicolaievsk, au secours du vapeur russe « Sakhalin », en détresse dans la mer d'Okhotsk. Le « Sakhalin », qui a 254 personnes à bord, serait en flammes.

LES CONFLITS DU TRAVAIL

La grève des Tisseurs d'Armentières-Houplines

La première semaine de grève générale s'est terminée hier dans un calme parfait

Il y a huit jours que les ouvriers tisseurs d'Armentières-Houplines sont en grève, et si l'on met à part quelques petits incidents d'ailleurs inévitables avec un mouvement de cette ampleur, on conviendra que les organisations syndicales ont su conserver à leurs revendications un caractère de tenue digne constamment ramenée au strict point de vue de la défense professionnelle. L'unité d'action des trois syndicats, confédéré, unitaire et libre, y aura été pour beaucoup.

La journée d'hier s'est passée sans réunion ni cortège. La Commission intersyndicale, qui avait adressé la veille au syndicat patronal une demande d'entrevue par une lettre que nous avons publiée, a tenu deux réunions au siège, place St-Waast. Elle n'avait pas encore hier, au début de la soirée, reçu de réponse à sa demande. Elle a profité de ses réunions pour reprendre par le détail la répercussion sur les salaires de toutes catégories de la nouvelle tarification.

Les membres de la Chambre syndicale des Fabricants de toiles d'Armentières et environs se sont réunis dans le courant de l'après-midi à la Chambre de Commerce. Au sortir de la réunon qui a duré plus de deux heurs, aucune communication n'a été faite.

D'autre part, la Commission intersyndicale répondant à une note récente de la Chambre des Fabricants de toiles, développe son point de vue sur le double objet du litige : imposition de la conduite de quatre métiers et tarification aux mille duites. Elle reproche aux patrons d'avoir coupé court à toute discussion en imposant la mise en route de ce nouveau régime dans un délai trop rapproché sans lui laisser le temps d'en étudier les répercussions.

La situation à Hazebrouck, La Gorgue et Bailleul

A *Hazebrouck*, la situation reste stationnaire, la grève se poursuit sans incident.

A *La Gorgue*, une réunion générale des ouvriers et ouvrières du textile a eu lieu jeudi soir, salle de la Maison Syndicale. Plus de 500 personnes y ont assisté. Un exposé complet de la situation et des causes de la grève déclarée à Armentières, à Hazebrouck et à Nieppe, a été fait par un délégué.

Sur la proposition du bureau, l'assemblée a décidé que des secours seraient alloués aux grévistes par la vente de tickets dans les usines.

A *Bailleul*, le travail est complet.

Le chômage partiel à l'A. N. F. et à l'Atelier Cail de Denain

Une heureuse intervention de MM. Macarez et Lebacqz Conseillers généraux

A la suite de leur dernière démarche faite à la préfecture, au sujet de la question chômage dont sont actuellement victimes les chômeurs partiels de différentes firmes métallurgiques et en particulier de l'A.N.F. et de l'atelier Cail, de Denain, où certains ouvriers ont chômé 50 jours sur 105 depuis le 1er octobre 1932, MM. Charles Macarez et Emile Lebacqz, conseillers généraux du Nord, sont heureux d'annoncer aux intéressés que l'administration préfectorale est intervenue auprès de la direction de l'atelier Cail et des usines de l'A.N.F. et que ces dernières ont pris les mesures nécessaires pour organiser le travail de leur personnel de façon à remplir les conditions prévues par le règlement du fonds départemental de chômage. Il est donc certain que, pour la prochaine période de chômage qui s'annonce du 14 au 22 janvier, les dossiers seront acceptés par le fonds départemental et les secours distribués.

" LA DETTE "

Il se confirme que les 28 et 29 janvier prochains à la veille du dernier tirage de « La Dette » fixé au 3 février 1933, une journée de souscription générale aura lieu dans toute la région du Nord de la France.

Dès maintenant, on apprend que des comptoirs seront ouverts à Lille, à Roubaix, à Douai, à Orchies, à Aulnoye, à Maubeuge, à Hautmont, à St-Omer, à Tourcoing, à Cambrai, à Boulogne, etc...

Le colonel Picot, président des « Gueules Cassées », qui est le grand animateur de cette œuvre de reconnaissance nationale, doit, dit-on, venir faire ce jour-là une tournée d'inspection dans notre région à laquelle il consacrera le dernier dimanche avant le tirage pour rendre hommage à nos populations laborieuses dont les souscriptions ont, malgré la crise, été proportionnellement plus nombreuses que celles de n'importe quelle autre région de la France.

Il est donc encore temps de souscrire. On peut se procurer des billets, par correspondance, soit au « Réveil du Nord », soit chez le délégué régional des « Gueules Cassées », M. Szumlanski, 16, avenue de Soubise à Lambersart, en envoyant 5 fr. ainsi qu'une enveloppe timbrée à 0 fr. 50 pour l'envoi.

L'arrestation de l'assassin de la septuagénaire de Beuvry

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Marouzé prévint aussitôt le parquet. Ordre fut donné de conduire le criminel au palais de justice, où l'attendait M. Blanc, juge d'instruction. Un mandat de dépôt fut aussitôt délivré et Lemaire fut conduit à la prison en empruntant le souterrain qui relie le palais de justice à la maison d'arrêt.

Lemaire nie et accuse un Polonais

Lemaire, qui ne peut expliquer la provenance de l'argent trouvé sur lui, a nié le crime, en rejetant la responsabilité sur un Polonais dont il ignore le nom. Ce serait, d'après lui, le Polonais qui aurait fait le coup et lui aurait remis l'argent après l'assassinat. Lemaire a été écroué à la prison.

Il sera interrogé aujourd'hui par le magistrat instructeur et, probablement, il entrera dans la voie des aveux, car il y a là un objet accusateur : la vareuse tachée de sang.

Notons que les inspecteurs de la police mobile, pendant que la police de Béthune arrêtait l'assassin, appréhendaient les nommés Lomme et Lemaitre qui disaient avoir reçu de l'argent de l'assassin, mais qui, en réalité, le soir du dimanche 8 janvier, après l'arrêt à l'auberge du Nord, 114, rue de Lille, à Béthune, lui avaient volé un billet de mille francs.

Ajoutons que, pendant le transfert du criminel du poste de police au palais de justice, la foule, qui s'était rassemblée nombreuse place de la Mairie, proféra des cris de mort à l'adresse de l'assassin.

LA TRISTE FIN D'UNE JEUNE FERMIÈRE PRÈS DE ST-POL-SUR-TERNOISE

Mlle Renée Decouvelaere, fille de M. Decouvelaere, agriculteur à Croisette, près de Saint-Pol-sur-Ternoise, assistait des ouvriers occupés à retirer des tuyaux d'un puits artésien situé dans la cour de sa ferme.

Tout à coup le câble se rompit et le bras du treuil vint atteindre la jeune fille à la tempe.

L'opération du trépan fut faite, mais en vain, l'infortunée jeune fille décéda dans la soirée.

On juge de la douleur des malheureux parents.

UN DOMESTIQUE DE FERME TUÉ PAR UN CHEVAL DANS LA SOMME

L'autre après-midi, M. Camille Leroy, 36 ans, domestique de ferme, demeurant à Marche-Allouarde, près de Montdidier, au service de M. Daudré, agriculteur à Rethonvillers, venait d'aller conduire un chargement de paille à Roye.

A son retour, au moment où il remettait son cheval à l'écurie, un autre cheval se mit à ruer. M. Leroy, surpris, ne put éviter une ruade qui l'atteignit au bas-ventre.

A ses cris, d'autres domestiques intervinrent et réussirent à le dégager. Le docteur Devillers, de Roye, vint l'examiner et prescrivit son transport immédiat à l'Hôtel-Dieu d'Amiens. Le blessé fut conduit à cet établissement par le chauffeur de M. Daudré. Il y fut opéré, mais il était trop graveemnt atteint et il est mort hier vendredi, à 15 heures.

Dans la Légion d'honneur

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La promotion des régions libérées, incorporée dans celle des travaux publics, sera publiée très prochainement au « Journal Officiel ».

Parmi les nouveaux chevaliers, citons les noms de MM. *Giacobbi, sous-préfet de Béthune*, et *Cazes, procureur de la République, à Dunkerque*.

DANS LA MAGISTRATURE

« L'Officiel » publie : Ministère de la Justice : Sont nommés : Président de Chambre à **Douai** : M. Luro ; Président du tribunal de Laval ; Président du tribunal d'Hazebrouck : M. Bar, juge à **Dunkerque** ; Procureur de la République : à **Béthune** : M. Pepis, conseiller, à Agen ; à Bernay : M. Bersihand, substitut à **Abeville** ; à Mondidier : M. Bourguignon, juge d'instruction à Compiègne ; Juges : à **Dunkerque** : M. Serlooien, juge suppléant ; Substitut : à **Abeville** : M. Mellottée, juge suppléant.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 14 janvier 1933. — Soleil : lever, 7 h. 42 ; coucher : 16 h. 18 ; Lune : lever : 19 h. 23 ; coucher : 9 h. 11. — Aujourd'hui : Saint-Hilaire : Demain : Saint-Maur.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région du Nord. — Assez beau temps ; Ciel brumeux, trois quarts couvert avec rares éclaircies ; Vent faible du secteur Nord. Le minimum de température sera sans changement sur celui de la nuit précédente.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 13 janvier 1933, à 18 h. : Baromètre : 766 mm. 6, hausse depuis la veille, à 18 h. : 0 mm. 1 ; Thermomètre : Fronde : 3.0 ; Minima : 1.9 ; Maxima 5.1 ; Etat hygrométrique : 86 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 0 mm. 3 ; Direction du vent : Nord, Nord-Ouest ; Force : faible. Direction les nuages : Pas d'observations : Etat du ciel : Couvert ; Temps probable pour samedi : Froid : brumeux.

DISTINCTION. — Nous apprenons que M. Gustave Mullier, administrateur des hospices membre du Conseil des Prud'hommes et délégué cantonal de l'Assistance à Lille, vient de se voir attribuer les palmes d'or de l'Ordre de la Couronne de Belgique.

Doit-on reconstruire le chemin de fer du Sud ?

Une importante assemblée des maires de l'Avesnois a étudié la question hier à Avesnes

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Nous avons déjà et à plusieurs reprises exposé une question d'une brûlante actualité dans l'Avesnois : la reconstruction du chemin de fer du Sud.

Nos lecteurs savent que le Conseil général a nommé une commission d'enquête chargée, après une étude sur place, de faire connaître s'il y a lieu de poursuivre ou non les travaux de reconstruction du chemin de fer du Sud et d'indiquer les meilleurs moyens de transport à envisager pour donner satisfaction aux populations de cette région qui a été privée par la guerre de son chemin de fer d'intérêt local.

Hier, sur l'invitation de MM. Antoine et Bourdon, conseillers généraux, les représentants des communes intéressées convoqués à Avesnes à une réunion préparatoire afin d'examiner le problème des transports et prendre toutes dispositions en vue de donner à la commission du Conseil Général, tous renseignements utiles qui lui permettent d'éclairer complètement l'assemblée départementale afin que celle-ci puisse prendre des décisions définitives.

Cette réunion eut lieu hier à l'Hôtel de ville d'Avesnes.

Deux cents personnes environ parmi lesquelles de nombreux maires de l'Avesnois y assistèrent.

Les maires entourant M. le sénateur DANIEL-VINCENT, que l'on voit au centre

L'historique de la question

La présidence de l'assemblée fut donnée à M. Daniel-Vincent, sénateur. Au bureau avaient pris place MM. Lagrange, député ; Antoine, Bourdon, Derigny, Lahagnier, conseillers généraux ; Cappe et Charron, conseillers d'arrondissement, etc...

M. Bourdon, maire de Bousies fit un historique très complet de la question du chemin de fer du Sud. Il montra d'abord le but de la réunion à laquelle ont été conviés les maires : « Eclairer la commission d'enquête sur les besoins de notre région ».

La dépense primitivement prévue, exposa M. Bourdon, était de 29 millions, mais comme on ajourna les travaux d'année en année, cette somme atteint 36 millions puis 42, enfin 45 millions.

Une révision des prix ramena la dépense à 40 millions, chiffre qui paraissait toujours énorme quoique, en réalité il ne semble pas exagéré si l'on tient compte que le chemin de fer à voie étroite d'avant guerre a coûté plus de 6 millions

« Le malheur, dit M. Bourdon, c'est que, contrairement à la plupart des sinistrés, nous n'avons eu qu'un coefficient 2 pour nos dommages de guerre. Néanmoins l'Etat nous a accordé une subvention annuelle de 600.000 francs, ce qui représente un capital de 12 millions ».

Les critiques

M. Bourdon examine ensuite les critiques sus-citées depuis 12 ans par la reconstruction du chemin de fer du Sud.

Le prix des travaux ! C'est dit-il, une dépense productive puisqu'il s'agit de donner un outillage national à toute une population d'un important arrondissement.

Le déficit d'exploitation ! C'est ce sujet qui parait avoir le plus ému le Conseil Général. *On a en effet* parlé d'un déficit de 2 millions par an ! Chiffre ridicule conclut M. Bourdon, qui cite les conclusions d'un rapport présenté par M. de la Gorce, ingénieur agronome qui ramène au dixième de la somme précitée le déficit prévu.

La concurrence de la route ! M. Bourdon ne la méconnait pas. « Le camion rend des services indiscutables mais, sur nos routes étroites, sinueuses, bordées de haies, il est presque toujours inaccessible à nos fermes isolées. Il écrase nos chemins ruraux et vicinaux et ruine nos budgets communaux. De plus il est dangereux ».

Le mariage de la route et du rail

Et voici les conclusions de M. Bourdon :

« Nous garderons les autobus que nous avons été les premiers à réclamer pour diminuer les frais d'exploitation et parce qu'ils offrent des commodités pour le transport des voyageurs.

» Pour le transport des marchandises lourdes, nous continuons à réclamer énergiquement l'achèvement de notre chemin de fer — c'est notre droit, — il coûtera moins que la construction d'une grande route dont certains esprits peu pratiques, voudraient nous doter.

» Aujourd'hui, les terrains sont payés, les terrassements terminés, les traverses et les rails achetés, sont à pied d'œuvre et on nous menace de tout arrêter, de faire une grande route, un autostrade qui coûtera plus et sera sans doute beaucoup moins utile ».

M. Bourdon effleure ensuite un autre aspect de la question, celle de la Défense Nationale, puis rappelle la solution qu'il a déjà préconisée au Conseil Général : Il faut chercher la liaison, le mariage du rail et de la route ».

Le point de vue agricole

M. Daniel-Vincent donne alors la parole à M. De la Gorce qui présente le point de vue agricole.

Ingénieur agronome, vice-président de la Chambre d'Agriculture, M. de La Gorce est un économiste qu'aucune question intéressant la prospérité de l'Avesnois ne laisse indifférent. Il s'est montré, dès la première heure, ardent partisan de la reconstruction du chemin de fer du Sud.

C'est d'abord, dit-il, une question *financière*, dans l'intérêt du département et des communes. On a parlé de déficit ! Il ne peut y avoir de déficit si l'on supprime la cause du déficit des chemins de fer, les transports de voyageurs. Les marchandises constituent 80 % des recettes des chemins de fer, et quoiqu'on en ait dit, le trafic marchandises dans l'Avesnois est considérable, non seulement en raison des besoins de la culture, mais surtout pour les nécessités des échanges. Si notre région n'est pas plus prospère, dit-il, c'est que nous manquons de moyens d'échanges.

Les transports ont considérablement augmenté depuis la guerre et le chiffre des recettes, donné au Conseil général, en se basant sur le trafic d'avant guerre, est absolument faux, explique M. de La Gorce.

A l'appui de ses dires, il cite des chiffres. En moyenne, en 1914, chaque adhérent du Syndicat Agricole d'Avesnes, recevait 5 tonnes de marchandises. Il en reçoit actuellement 10 tonnes.

« Les prévisions, conclut M. de La Gorce, doivent écarter toute idée de déficit ».

Un autre point de vue qui milite en faveur de la reconstruction, est la *sécurité*, son argumentation repose sur les difficultés de la circulation sur le réseau routier très dense de l'Avesnois, les charges considérables de l'entretien des routes.

Enfin M. de La Gorce examine un dernier aspect de la question, « L'INTERET FINANCIER DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES », ALORS QUE L'ON A DEJA DEPENSE ENVIRON 15 MILLIONS POUR LES TRAVAUX, vat-on arrêter brusquement ?

M. *Dupoteau*, d'Etrœungt, secrétaire du Syndicat Agricole de la vallée de l'Helpe, renforce l'argumentation de M. de La Gorce en faveur de la reconstruction, en montrant que le coût des transports de marchandises par routes est beaucoup plus élevé que par fer.

Les points de vue industriel et commercial

M. *Cappe*, maire de Wignehies, montre par un saisissant exemple pris dans sa seule commune, l'utilité du chemin de fer. Le maire de Rocquignies, présent à cette réunion, cite un chiffre, dans son village, le chemin de fer apportera 150 wagons de marchandises par an.

M. *Menat*, maire de Sains-du-Nord, apporte, dit-il, une petite ombre au tableau.

« Vous parlez de sécurité avec les chemins de fer, mais nous allons revoir le guet apens des passages à niveau non gardés ».

Des orateurs préconisent à ce sujet différentes solutions.

M. *Bourdon*, montre l'utilité qu'il y aurait à faire aboutir le chemin de fer du Sud, non à Neuvilly, « dans un cul de sac », mais à Romeries, c'est-à-dire avec la possibilité, dans l'avenir, de pouvoir rattacher le réseau à Denain.

M. *Derignies*, conseiller général, maire de Fourmies, éclaire l'assemblée sur l'opinion du Conseil général. « Il n'y a pas de parti pris, dit-il, contre le chemin de fer du Sud, mais le Conseil est à mon avis, insuffisamment documenté sur la question. Avec les arguments donnés aujourd'hui, nous arriverons à convaincre l'assemblée départementale ».

Après quelques mots de M. *Lagrange*, qui conseille judicieusement aux maires de documenter le Conseil général en signalant le trafic qui existe dans leurs communes, les charges que créent l'entretien des routes.

M. *Daniel-Vincent* souligne le caractère objectif de la réunion présente et félicite les maires du sérieux et de l'intérêt qu'ils ont apporté dans la discussion de cette affaire.

Pas d'adversaire

On a en vain et à plusieurs reprises, demandé si, dans l'assistance, quelqu'un voulait présenter des objections aux exposés qui ont été faits. Personne dans la salle ne se montre adversaire de la reconstruction du chemin de fer du Sud.

L'ORDRE DU JOUR

A l'issue de cette réunion, l'ordre du jour suivant fut voté :

« Deux cents usagers, agriculteurs, industriels et commerants, réunis à l'Hôtel de Ville d'Avesnes, sous la présidence de M. Daniel-Vincent, sénateur, pour examiner la question du chemin de fer du Sud, après avoir entendu M. Bourdon sur l'exposé historique de la question ; M de La Gorce, au point de vue agricole ; MM. Cappe et Derignies, au point de vue commercial et administratif, remercient les auteurs des exposés de leurs documentation purement objective en vue de la préparation de l'enquête ordonnée par le Conseil général.

» Ils s'engagent à aider dans toute la mesure de leur information, les études de la commission quand elle se rendra pour son office dans la région du Nord ».

LE NAUFRAGE DU "MARIE ET LOUIS" EN RADE DE BOULOGNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La mer rejeta, hier, le cadavre d'A. Cousin

La mer ne devait cependant pas garder toutes ses proies. Vers 16 heures, une équipes d'ouvriers travaillant sur la grande digue Carnot, sous la direction du contremaître Emile Niquet, apercevait un cadavre sur le point d'échouer dans le petit port. Immédiatement, cette équipe se porta vers le point et réussit à grapiner le corps, lequel fut monté dans un chantier affecté au service des ponts et chaussées.

M. Morel, ingénieur, fut prévenu et alerta *immédiatement* la gendarmerie et la mairie du Portel, sur le territoire de laquelle le corps avait été découvert.

Vers 18 heures, nous nous trouvions à la mairie de la commune voisine et, de là, par la grève davantage obscurcie par le brouillard, nous nous rendîmes à l'endroit où reposait le corps.

Déjà des membres de la famille Bénard étaient venus, mais n'avaient point reconnu le cadavre. Grâce à une photographie que nous avait confiée la sœur d'Albert Cousin, il ne faisait aucun doute que c'était son corps qui se trouvait là. Aucun changement dans la physionomie reposée, seules les mains étaient effilées et d'une blancheur éclatante.

Devant les ingénieurs des ponts et le garde Descamps, M. Deconinck, garde champêtre du Portel, fouilla vainement le cadavre. Quelque argent dans un porte-monnaie et c'était tout. Point de papiers. Mais, une heure plus tard, par la description des vêtements du noyé, nous avons eu la confirmation de l'identité d'Albert Cousin.

— Et dire, ajouta sa pauvre sœur, qu'il m'avait quittée mercredi en me disant qu'il allait ramener du poisson pour le dîner. Son frère ne travaille pas depuis 18 mois et il fait dur à vivre. Lui seul est le gagne-pain de nous trois. Il avait mis ses bottes pour la première fois. C'est un malheur !

La reconnaissance officielle du corps aura lieu ce matin, car des formalités sont nécessaires pour le rentrer à Boulogne, l'inhumation devant se faire au cimetière de Capécure.

D'autres bateaux furent en danger

Quand nous nous trouvions sur les chantiers de Chatillon, M. Morel nous confia :

— L'accident du « *Marie et Louis* » a dû survenir vers 2 heures du matin. A cette heure, nos appareils ont enregistré une dépression atmosphérique très importante qui a duré quelques instants. D'après les constatations que nous avons été à même de faire aujourd'hui, c'est probablement en voulant accoster que les malheureux se sont fracassés contre le roc. Il avait déjà jeté une ancre et sans doute près du feu vert, au lieudit « Bonhomme Jacquot », ont-ils vainement essayé de lancer une amarre sur l'échelle afin de s'y attacher. Le filin est encore à l'eau. Une chose est sûre, c'est qu'il n'y a plus personne à bord du « Marie et Louis », lequel ne peut encore se découvrir, même à marée basse.

Cet après-midi même, j'y ai fait descendre un scaphandrier. Il n'a rien trouvé. Il faut donc présumer que Bénard, Sanier et Cousin étaient sur le pont. Coïncidence tragique, Sanier, originaire de Dunkerque était, paraît-il, un maître nageur, il n'a pu vaincre les flots.

Ce qu'on a déjà su, ajouta encore M. Morel, c'est que d'autres bateaux ont aussi couru un grand danger. L'un d'eux vint donner contre la jetée. Les réserves de carbure qu'il avait à bord s'enflammèrent et tout l'avant a brûlé. Cependant, plus chanceux que les marins du B. 153, ils ont pu se sauver, mais le bateau est désormais inutilisable. Il était commandé par le patron Albert Demay.

On ne comprend pas un si rapide changement de temps. Mercredi soir, il y avait une température douce nuancée de brouillard.

FEUILLETON DU 14 JANVIER 1933. — N. 7

NEMROD ET Cie

par Georges OHNET

Résumé des feuilletons précédents

Le financier Sélim Nuno a réuni dans la cour d'honneur de son château de la Chevrolière, un certain nombre d'amis qui sont participer à un grande partie de chasse. Se trouvent rassemblés, Esther Nuno, fille du financier, une jolie veuve Mme del Péral, le prince de Foncigny, Gaston Franciori, le comte de Brucken, etc... Esther adore son père, qui est veuf et est adorée de lui. Elle a été extrêmement bien élevée par sa gouvernante Mlle Faverger.

Esther avait pour amie la jolie veuve Manuela del Péral, elle éprouvait pour la jeune femme une affection profonde. Aussi ressentit-elle un vif chagrin le jour où elle s'aperçut que son amie était la maîtresse de son père.

L'ancien propriétaire du château de la Chevrolière, le marquis Clément de Pont-Croix qui, ruiné, a dû vendre sa belle propriété à Sélim Nuno, a conservé un lopin de quarante hectares et un joli pavillon où il habite durant toute l'année, vivant de ses maigres revenus, passionné de chasse et de pêche.

L'arrivée de Sélim Nuno, nouveau propriétaire du château de ses pères, a profondément affecté le jeune marquis.

Quant à lui, Pont-Croix, il vivait dans la maison de son ancien régisseur, entre un valet de chambre-cocher et une cuisinière, et tout cela par sa faute. Ah ! il était bien placé pour adresser des remontrances à Briffaut sur sa conduite. N'avait-il pas eu de plus mauvaises fréquentations que lui, et la société des courtiers, avec laquelle il travaillait la hausse, n'était-elle pas plus gangrenée, plus vicieuse, plus basse que celle des braconniers de profession. Un flot d'amertume lui monta au cœur, et il resta sans se coucher, marchant à grands pas, effrayant ses dévoués domestiques par cette veille inaccoutumée.

Le lendemain, il ne put y tenir, et voulant à tout prix savoir ce qu'il y avait de vrai dans la nouvelle, il se décida à aller chez le notaire qui l'avait répandue. Il descendait, lorsque Célestin s'avança vers lui, portant sur un plateau les lettres et les journaux. Pont-Croix prit l' « Echo de la Brie » et l'ouvrit machinalement. A la première page, son nom lui sauta aux yeux, et il lut cet entrefilet : « Un millionnaire de plus en Seine-et-Marne. Le domaine de la Chevrolière, qui avait si longtemps appartenu à la famille de Pont-Croix, vient d'être acheté par M. Sélim Nuno, le financier bien connu. Ferrières, Armainvilliers, la Chevrolière ! Bientôt, si ces messieurs en ont la fantaisie, la route de Paris sera pavée en or ». Le journal tomba des mains de Clément, il fit quelques pas au hasard, puis s'assit auprès d'une fenêtre et resta à rêver profondément. Ainsi, non seulement la Chevrolière était vendue, mais elle était vendue à Nuno. Un caprice de la destinée faisait passer dans les mains du vainqueur les dépouilles du vaincu. Le triomphe du Syndicat qui avait ruiné Pont-Croix s'accentuait plus brutalement encore par l'arrivée à la Chevrolière de celui qui avait conduit ostensiblement la campagne financière. Pour la première fois de sa vie, Clément, qui avait supporté sa ruine d'un cœur ferme, se sentit un mouvement de haine. Il ne put se défendre de maudire celui qui prenait possession de son bien, et le payait de l'argent même qu'il lui avait arraché.

La pensée lui fut insupportable de voir paraître Nuno dans le pays. Il pensa à s'éloigner. Depuis longtemps il était sollicité par des parents de sa mère de les venir visiter en Ecosse. Du jour au lendemain, il fit ses malles, traversa Paris et débarqua à Glasgow. Il resta trois mois à pêcher la truite et le saumon dans les lacs, à courir les moors à la recherche des coqs de bruyère. Il tira quelques coups de fusils superbes, sortit de l'eau des monstres aux écailles d'argent, puis, un beau matin, la nostalgie de son petit coin de campagne, de sa rivière étroite, de son pavillon modeste, de ses serviteurs dévoués, le prit, et il partit comme il était venu, vivement regretté, longtemps inoublié, tant il avait montré de bonne grâce, d'entrain, d'adresse et de vigueur à tous ceux parmi lesquels il avait vécu. Rentré à la Commanderie, il trouva la Chevrolière habitée et le pays dans l'émerveillement du personnel nombreux, des voitures somptueuses, des livrées éclatantes, du luxe, enfin, qui du château commençait à déborder dans les environs, laissant *sur tous* les chemins une longue trace d'argent fastueusement dépensé. Clément poussa un soupir, se réinstalla, mais se fit plus solitaire, plus casanier, comme s'il avait à cœur de se dérober au spectacle du train princier que menait celui qui l'avait dépossédé.

III

Roulant moelleusement sur le sol élastique des allées du bois, le panier, attelé des deux poneys, emportait Esther et Mlle Faverger vers le rendez-vous de chasse. Le bruit des détonations guidait la jeune fille. Par moment, c'était pardessus le taillis, comme un roulement de feux de peloton qui parvenait aux oreilles des promeneuses. La jeune fille ne poussait pas son attelage ; elle n'était pas pressée d'arriver. Et la course qu'elle faisait, au travers de cette futaie pleine d'ombre, de fraîcheur et de silence, en compagnie de son institutrice, était le plus grand plaisir qu'elle dut avoir de la journée. Elle le savait bien, et laissait flotter les guides sur le dos de ses petits chevaux, qui, tourmentés par les mouches, se fouettaient les flancs de leurs crins, encensaient de la tête, agitant la queue de renard suspendue à leur frontail. Sur le siège de derrière, un valet de pied impassible se croisait les bras.

La voiture avait déjà dépassé le carrefour de la Table et suivait une tranchée verte, droite, bordée d'arbres magnifiques d'où partaient en caquetant, pour aller se repercher cent mètres plus loin, des pies au vol tremblotant. De temps en temps, au croisement des layons, un chevreuil ou un lièvre, arrêté curieusement, sautait dans le gaulis, montrant dans un bond effrayé le pelage argenté de ses flancs. Au bout de la route, Esther, *toujours* guidée par le bruit des coups de fusil qui se rapprochait sensiblement, arriva à un pont de pierre, en dos d'âne, qui enjambait de son arche unique la petite rivière coulant claire et fraîche sous les branches. Le pont franchi, le chemin tourna, pendant une centaine de pas, puis apparut, le coupant, une barrière brune. Le valet de pied sauta à terre et se mit en devoir de faire virer la poutre qui barrait toute la largeur de la voie carrossable, mais elle était fixée dans une mortaise de fer, et résistait à ses efforts.

— Il y a sans doute une manière de tirer ou de pousser, pour ouvrir cette barrière, et nous ne la connaissons pas, dit Mlle Nuno. Je ne me suis jamais aventurée jusqu'ici.

— Mais, ma chère enfant, insinua Mlle Faverger, êtes-vous sûre, au delà de cette poutre, d'être encore chez vous ?

— Je n'en sais absolument rien...

— Si Mademoiselle veut me permettre, dit le valet de pied, je crois que nous sommes sur le chemin de Précigny par la Commanderie... C'est ce qui était écrit sur une plaque, près du carrefour que nous avons traversé tout à l'heure... Du reste, voici un homme qui vient par *le sentier* ; il va sans doute pouvoir nous renseigner...

Un homme venait en effet par un faux-fuyant, à travers la taille. Il s'avançait, lourdement chargé de filets qui pendaient sur son épaule, assez pauvrement vêtu d'une veste de toile marron. Un grand chapeau de paille, rougi par la pluie et le soleil, abritait son front penché et empêchait de distinguer ses traits. Sans paraître se soucier des promeneurs arrêtés devant la barrière, il sauta légèrement un fossé, et s'engagea dans la route qui restait fermée à la voiture.

— Eh ! l'ami, cria le valet de pied, attendez un instant, s'il vous plaît...

Il se retourna, avec un mouvement de fierté blessée, regarda silencieusement celui qui l'interpellait, eut un ironique sourire, puis, laissant tomber à terre ses filets, il s'approcha.

— Monsieur, dit Esther de sa voix grave, nous sommes bien embarrassées. Sans doute vous connaissez le pays : seriez-vous assez bon pour nous dire où nous sommes et par où il faut que nous passions ?

L'homme mit le chapeau à la main, découvrant un visage hâlé, couronné de cheveux taillés très courts, encadré d'une barbe blonde, éclairé par des yeux superbes, et qui n'était assurément point celui d'un manant. Il sourit, montrant entre ses lèvres fines des dents blanches, et répondit :

— Vous êtes, mademoiselle, sur la limite des terres de Monsieur votre père et de la Commanderie... Où souhaitez-vous aller ?

— Je voudrais aller retrouver les chasseurs dont nous entendons en ce moment les coups de fusil, et qui doivent se rendre à la Croix-de-Pierre...

Le front du pêcheur se rembrunit ; il écouta un instant les bruits que la brise apportait par-dessus les grands bois et, d'une voix âpre :

— Oui, en ce moment, ils sont dans les vingt-quatre arpents, et marchent sur Précigny...

Il baissa le ton et, avec une grande politesse :

— Mademoiselle, il faut que vous traversiez la Commanderie... Cela vous évitera de remonter jusqu'à la Table... Je vais vous montrer comment on ouvre la barrière... Il y a là un secret pour empêcher les marchands de bois de circuler à leur fantaisie et de défoncer les avenues...

(A suivre).